

	<b>MISE A DISPOSITION DE MASQUES EN TISSU PENDANT LA PHASE EPIDEMIQUE DU CORONAVIRUS COVID-19</b>	
	Destinataires : l'ensemble des professionnels de l'APSA	
	Rédacteur : G.PIONNEAU	Approbateur : P.HUELVAN

## **1. Objet**

Cette note a pour objet de décrire les conditions d'utilisation des masques en tissu et leur mise à disposition des professionnels de l'APSA pour leur usage domestique.

## **2. Champ d'application**

Ces consignes sont applicables à l'ensemble des professionnels de l'APSA.

## **3. Description**

L'APSA vient d'acquérir **un certain volume de masques en tissu produits par différents canaux (ESAT de la Chaume, Salariés, Couturières de métier)** et propose de les mettre à disposition des salariés pour leur usage personnel.

En effet, **les masques en tissu** n'ont pas vocation à être utilisés sur le lieu de travail (puisque des masques chirurgicaux vous sont distribués pour cela lorsque vous travaillez auprès des résidents) mais doivent rester **limités à un usage domestique**.

Ils doivent **être lavés à 60°** entre deux utilisations et n'empêchent pas le strict respect des gestes barrières, car ils ne protègent pas de manière efficace du COVID-19, les mailles du tissu ne permettant pas de faire barrage au virus.

Néanmoins, les porter évite que, sans vous en rendre compte, vous portiez vos mains à votre visage et risquez ainsi de contracter le virus, et limite la transmission de postillons aux personnes que vous croisez.

### **Conditions de mise à disposition**

Le nombre actuel de masques disponibles nous permet d'ores et déjà d'en assurer la distribution dans les conditions suivantes :

**Nous proposons d'en remettre, dans un premier temps, aux professionnels qui sont en prise directe avec les résidents, ou en temps « partagé » télétravail /présentiel. Puis, dans un second temps, aux professionnels exclusivement à domicile dans des conditions qui restent à définir.**

Ce don se fera aux **salariés** qui en feront la demande auprès de leur chef de service à raison d'un par personne.

Des salariés du CLOS DU BETIN ont pris l'initiative de coudre eux même des masques **et se proposent de les distribuer à leurs collègues du Clos**, sous le contrôle de leur chef de service. Nous tenons à remercier chaleureusement cette initiative.

### **Rappel**

La meilleure façon de se protéger et de protéger les autres contre le COVID-19 est de se laver fréquemment les mains avec du savon, de se couvrir la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir lorsque l'on tousse ou éternue et de se tenir à une distance d'au moins un mètre de toute personne qui tousse ou qui éternue.